

1+1=3

SASU au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 928 167 881,
dont le siège social est situé 149 AVENUE DU MAINE 75014 PARIS 14

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six novembre,
À quatorze heures.

Au siège social, 149 AVENUE DU MAINE 75014 PARIS 14.

HEOL, SASU au capital de 5 000 euros (RCS NANTERRE 984 436 683) ayant son siège social sis 14 RUE DU CHÂTEAU 92370 CHAVILLE et représentée par Monsieur Stéphane CABON en sa qualité de Président

Propriétaire de la totalité des 500 actions de 10 euros chacune émises par la société 1+1=3,

Associée unique de ladite société,

En présence de :

- Monsieur Stéphane CABON

Président de la société.

La réunion est présidée par la société SASU HEOL, représentée par Monsieur Stéphane CABON.

Après lecture du rapport du Président

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Stéphane CABON, Président non associé, a établi le rapport sur la ou les opérations proposées à l'ordre du jour.

Le rapport sur les opérations à l'ordre du jour a été adressé à l'associée unique, dans les délais légaux.

2. A pris les décisions suivantes :

- Changement de l'objet social et modification corrélative des statuts ;
- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associée unique décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social comme suit :

La Société a pour objet, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, tant en France qu'à l'étranger :

- La construction de bâtiments de tous types ;
- La construction de maisons individuelles ;
- La conception et la surveillance à la direction de tous travaux en matière de construction, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement auxdites activités ;
- L'étude, la maîtrise d'œuvre et plus généralement la construction et la rénovation de tout bâtiment ainsi que la gestion de tout corps d'état ;

- Toutes activités de conseil relatives au secteur du bâtiment et des travaux publics notamment les études et d'une façon générale toutes prestations afférentes à la construction d'ouvrages et à leur équipement et notamment :
 - Toutes missions liées à la maîtrise d'ouvrage,
 - La maîtrise d'œuvre pour tous types de chantier (neufs, réhabilitations, démolitions),
 - Rédaction de cahiers des charges tous corps d'états,
 - Toutes missions d'ordonnancement, pilotage et coordination,
 - Les missions de maîtrise d'œuvre tous corps d'état, lourdes et légères en sites habités,
 - Etudes de faisabilité, états des lieux,
 - Toutes activités de nettoyages et entretiens de tous types de construction.
- Le conseil, l'étude, la réalisation, la commercialisation et la gestion portant sur des opérations immobilière ou commerciales ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, mobilières ou immobilières, commerciales, financières ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, de nature à favoriser son extension ou son développement.

En conséquence, l'article « Objet social » des statuts est modifié comme suit :

« La Société a pour objet, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, tant en France qu'à l'étranger :

- La construction de bâtiments de tous types ;
- La construction de maisons individuelles ;
- La conception et la surveillance à la direction de tous travaux en matière de construction, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement auxdites activités ;
- L'étude, la maîtrise d'œuvre et plus généralement la construction et la rénovation de tout bâtiment ainsi que la gestion de tout corps d'état ;
- Toutes activités de conseil relatives au secteur du bâtiment et des travaux publics notamment les études et d'une façon générale toutes prestations afférentes à la construction d'ouvrages et à leur équipement et notamment :
 - Toutes missions liées à la maîtrise d'ouvrage,
 - La maîtrise d'œuvre pour tous types de chantier (neufs, réhabilitations, démolitions),
 - Rédaction de cahiers des charges tous corps d'états,
 - Toutes missions d'ordonnancement, pilotage et coordination,
 - Les missions de maîtrise d'œuvre tous corps d'état, lourdes et légères en sites habités,
 - Etudes de faisabilité, états des lieux,
 - Toutes activités de nettoyages et entretiens de tous types de construction.
- Le conseil, l'étude, la réalisation, la commercialisation et la gestion portant sur des opérations immobilière ou commerciales ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, mobilières ou immobilières, commerciales, financières ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, de nature à favoriser son extension ou son développement. »

Deuxième décision

L'associée unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

149 AVENUE DU MAINE
75014 PARIS 14

Nouvelle adresse :

14 RUE DU CHÂTEAU
92370 CHAVILLE.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 14 RUE DU CHÂTEAU 92370 CHAVILLE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE.

Troisième décision

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour SASU HEOL
Monsieur Stéphane CABON

[Zone de signature](#)